



NAO 2022 : Une CGT offensive, des avancées concrètes

Il aura fallu pas moins de 4 réunions et un investissement sans faille de la CGT pour obtenir des avancées significatives et des garanties

sur l'inflation. **Voici les principales dispositions :**

Augmentation des salaires :

- Une Augmentation Générale (AG) de **3%** pour tous les salaires de base inférieurs à 1801 €
- Une AG de **2,7%** pour tous les salaires supérieurs à 1800 € et inférieurs à 55000€ annuel
- Une enveloppe d'AI de **1,5%** pour les salaires supérieurs à 55000€ annuel

En application de l'accord égalité Femmes/Hommes que la CGT a signé, **ces augmentations sont majorées de 20% pour les femmes ouvrières/employées, soit respectivement 3,6% et 3,24%**. Ces augmentations sont applicables au 1^{er} avril pour tous les salarié(e)s ayant un an d'ancienneté à cette date.

Clause de revoyure : Pour se prémunir de l'inflation incertaine mais probablement galopante de 2022, nous avons obtenu une réouverture de négociation **au 13 septembre prochain** afin de rediscuter de ces augmentations en cas d'inflation au-dessus du niveau actuel.

Intéressement/Participation/Abondement/prime dite « Macron »

Exemples de salaire annuel brut	Intéressement + Participation net	Abondement net	Prime dite « Macron » net	Total en net 2022	Rappel 2021
Salaire à 26000 € max	2721€	219€	300€	3240€	3171€
Salaire à 35000€	3092€	219€	300€	3611€	3578€
Salaire à 41000€	3339€	219€	300€	3858€	3831€

Attention la prime « Macron » de 300 euros est réservée aux salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Elle sera versée dès la paie de Mars alors que l'intéressement/Participation/abondement sera versé (ou placé selon les choix individuels) sur la paie d'avril.

Grille réévaluée au 1^{er} juin (impact mécanique positif sur prime d'ancienneté)

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Aujourd'hui	1589€	1589€	1598€	1769€	2432€
Au 1 ^{er} Juin	1641€	1645€	1686€	1810€	2472€

Prime vie chère DOM : La CGT avait particulièrement argumenté une demande de hausse de cette prime en fournissant des études détaillées sur les écarts de coût de la vie métropole/Dom : Nous obtenons une augmentation de 10% à 170€ mensuel.

Autres mesures : Création au 1^{er} juillet d'une prime trimestrielle de 150 euros pour tous les salariés non-cadres qui n'en disposaient pas (au siège). Augmentation de la prime de départ en retraite conventionnelle d'un demi mois de salaire par tranche de 10 ans d'ancienneté. Engagement de réduire l'intérim structurel.

La CGT a consulté sa base, qui, majoritairement a décidé de signer ce projet d'accord. Pour toute question et détails complémentaires, consultez vos élus CGT.